

ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

Concession n° : 6/31/73

Le maire de la commune de Corbas

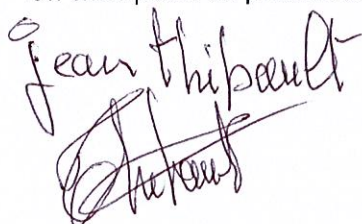
Vu la demande présentée par M. THIBAUT Jean, domicilié 7 rue Louis Blériot 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de M. THIBAUT Jean à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 05 juin 2025 et expirant le 05 juin 2055.

La concession est accordée moyennant la somme de deux mille trois cent cinquante Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.



Le 5 juin 2025
Le maire

